



< Le traitement du lisier s'embourbe en Beauce Page 3

Il fait sec à Québec Page 3

La Presse

CAHIER E | LA PRESSE | MONTRÉAL | MARDI 10 SEPTEMBRE 2002 •

PETITES ANNONCES > DÉCÈS

Vision Montréal à la recherche d'un directeur général

ÉRIC TROTTIER

Le chef de l'opposition à l'hôtel de ville, Pierre Bourque, est à la recherche d'un directeur général pour son parti, Vision Montréal, à la suite du départ de son frère, André, il y a une semaine.

André Bourque, qui avait pris la barre de Vision Montréal après la victoire de novembre 1998, a démissionné pour « réorienter sa carrière », a indiqué le porte-parole du parti, Robert Dolbec.

« Avant de prendre ses vacances, il nous a annoncé qu'il ne reviendrait pas parce qu'il se sentait mal à l'aise dans son rôle dans l'opposition », a expliqué M. Dolbec, depuis les locaux du parti, place Jacques-Cartier, face à l'hôtel de ville.

Selon M. Dolbec, André Bourque a deux ou trois projets en tête. Des rumeurs l'envoient — comme bien d'autres — à l'Action démocratique du Québec de Mario Dumont, mais M. Dolbec a refusé de les commenter et M. Bourque n'a pas rappelé *La Presse* hier.

André Bourque en menait large à l'hôtel de ville de Montréal durant les dernières années de règne de son frère Pierre. André a dirigé la campagne électorale de 1998 qui a permis au chef de l'opposition actuel d'obtenir un deuxième mandat. Par la suite, il a été nommé directeur général du parti, et à ce titre, André Bourque obtenait toutes les semaines une rencontre avec son frère, le maire. Pendant que l'un distribuait les contrats de la Ville, l'autre partait à la recherche de financement pour le parti qui était prospère à cette époque.

Néanmoins, après la campagne électorale de l'automne dernier, André Bourque s'est retrouvé à la tête d'un parti endetté de près de 700 000 \$. « En à peine un an, la dette a été réduite à moins de 300 000 \$; il laisse un parti en bonne condition financière », explique toutefois Robert Dolbec, qui souligne qu'aucun scandale n'a entaché la direction du parti sous la gouverne d'André Bourque.

Le poste de directeur général de Vision Montréal — qui rapporte dans les 60 000 \$ par année — est donc ouvert. Quand sera-t-il comblé ? « Bah ! Il n'y a pas d'urgence, répond Robert Dolbec. Dans l'opposition, ça presse moins... »



Photo PIERRE McCANN, La Presse ©

C'est à Sainte-Marthe que la lutte risque d'être la plus vive jusqu'au 3 novembre. M^{me} Leblanc, 40 ans, est en campagne depuis quelques semaines et plusieurs de ses panneaux électoraux sont installés.

Deux campagnes semblables s'annoncent dans la couronne nord

À Rosemère comme à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, deux conseillers ont changé de camp pour être candidats à la mairie

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

À SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC, Lucie Leblanc veut défaire Michel Leroux et, à Rosemère, Sylvain Coultée s'attaque à Monique Richer, dauphine d'Yvan Deschênes qui quitte la politique municipale pour faire le saut sur la scène provinciale.

C'est à Sainte-Marthe que la lutte risque d'être la plus vive jusqu'au 3 novembre. M^{me} Leblanc, 40 ans, est en campagne depuis quelques semaines et plusieurs de ses panneaux électoraux sont installés. L'administration Leroux a reçu un dur coup le 26 juillet quand la Cour d'appel a maintenu un jugement de la Cour supérieure ordonnant à la municipalité de verser une somme de près de

sept millions de dollars à des promoteurs de terrains vacants à la suite de l'installation du réseau d'égouts. Récemment, M. Leroux a indiqué à *La Presse* qu'il ne savait pas encore où la Ville prendrait l'argent. Il affirme cependant que les contribuables n'auront pas à payer davantage l'an prochain. De leur côté, beaucoup de propriétaires craignent que la municipalité augmente leur fardeau fiscal pour payer sa dette.

M^{me} Leblanc s'est dissociée de l'Équipe Leroux en mars 2001. Un conseiller indépendant, Luc Bouchard, s'est joint à elle pour former l'opposition. Dans l'une de ses premières sorties en tant que candidate à la mairie, M^{me} Leblanc a sommé son ancien chef de donner l'heure juste à la population relativement à la décision

de la Cour d'appel. M^{me} Leblanc est la deuxième conseillère d'une municipalité de la couronne nord à se porter candidate à la mairie pour les élections de novembre.

L'autre est Monique Richer qui affronte elle aussi un ancien membre de son équipe, Sylvain Coultée, qui fait équipe avec deux ex-conseillers de l'administration Deschênes, Wendy Gurd et Gilles Turcotte. Tous trois font bande à part depuis plusieurs mois. « Au cours des derniers mois, de nombreux citoyens nous ont approché et fortement suggéré de créer un parti municipal dans lequel ils se reconnaîtraient. Je veux être un rassembleur qui travaille pour tout le monde dans l'intérêt supérieur de la communauté », a précisé M. Coultée, un avocat.

Port du kirpan : l'intégration du jeune sikh se fait sans heurt

MARC THIBODEAU

LE JEUNE SIKH Gurbaj Singh Multani, qui avait soulevé un tollé en obtenant de la Cour supérieure le droit de porter le kirpan dans une école de la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB), s'intègre sans heurt à l'établissement secondaire privé choisi il y a un mois pour régler le problème.

« Tout se passe bien. Il n'y a eu absolument aucune plainte », a indiqué hier le directeur de l'école Greaves Adventist Academy, Roger Couty, qui permet à l'enfant de porter le poignard symbolique. « Nous avons plusieurs enfants au sein de l'établissement qui portent le kirpan et il n'y a jamais eu de problème. Personne n'a jamais cherché à s'en servir comme d'une arme. Si un élève tentait de se servir ne serait-ce que d'un bâtonnet pour en attaquer un autre, il serait automatiquement suspendu », a indiqué M. Couty,

qui dit accueillir des élèves pratiquant une multitude de religions.

L'élève sikh avait créé la surprise au début du mois d'août en annonçant, par l'entremise de son avocat, Julius Grey, qu'il renonçait à l'idée de s'inscrire à la rentrée dans une école secondaire de la CSMB.

La commission scolaire entend néanmoins poursuivre la contestation de la décision de la Cour supérieure entreprise en Cour d'appel afin d'éviter qu'elle puisse faire jurisprudence et éventuellement être évoquée par un autre sikh désirant porter le kirpan en milieu scolaire. « Nous avons une résolution claire du conseil des commissaires s'opposant au port du kirpan », a indiqué hier la porte-parole de la CSMB, Brigitte Gauvreau.

L'institution compte par ailleurs sur la bonne foi des autres élèves sikh fréquentant ses écoles pour s'assurer qu'ils ne portent pas de kirpan. « Il n'y a pas de chasse aux sorcières », dit-elle.

Nicolas Girard, porte-parole du ministre de l'Éducation, Sylvain Simard, a déclaré pour sa part que le gouvernement maintenait aussi son opposition au port du kirpan et qu'il poursuivrait conséquemment la contestation entreprise devant les tribunaux, au même titre que la CSMB.

L'avocat de la famille Multani note enfin qu'il n'est pas question de baisser les bras devant les tribunaux même si le jeune sikh fréquente désormais un établissement privé. « Je vais défendre le jugement de la Cour supérieure parce que mes clients ne veulent pas renoncer à leurs droits. On ne sait pas quel établissement l'enfant va fréquenter d'ici un an ou deux », indique M^e Grey. Selon lui, la cause pourrait être entendue au printemps prochain.

cyberpresse.ca Retracez l'escalade de la controverse sur le kirpan à l'école et parcourez notre dossier sur le sikhisme à www.cyberpresse.ca



Photo ROBERT NADON, photothèque La Presse ©

Gurbaj Singh Multani, que l'on voit ici en avril 2001, a connu une rentrée tranquille la semaine dernière à l'école Greaves Adventist Academy.

COMPÉTENCE

Chaque événement de notre histoire, chaque tournant de l'actualité, chaque moment qui nous a fait vibrer : depuis 80 ans, une seule radio nous a fait vivre aussi intensément l'information.

CKAC 730
UN MOT VAUT MILLE IMAGES.

La Presse

AILES
CENTRE-VILLE
MONTRÉAL

La Beauce attend toujours son usine de traitement de lisier de porc

JUDITH LACHAPELLE

Elle avait été présentée l'an dernier comme une solution d'avenir au traitement du lisier de porc. Mais depuis le printemps, l'usine Agrior de Saint-Patrice-de-Beaurivage ne traite plus rien du tout et c'est tout le traitement de lisier de porc qui doit être repensé. En attendant, les surplus continuent d'être épandus là où ils ne devraient pas l'être.

Blocs de béton qui ferment l'entrée, aucun camion à l'horizon, les environs de l'usine Agrior dans la région de Lotbinière étaient déserts lorsque *La Presse* s'y est rendue la semaine dernière. Des rumeurs de faillite courent à travers les (nombreux) champs de maïs de la région. Pourtant, ce n'est pas le lisier de porc qui manque en Beauce et à Lotbinière, des régions connues depuis longtemps pour leur concentration impressionnante de porcheries.

L'usine Agrior se voulait, selon le communiqué du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) publié l'an dernier, « une réponse directe à la problématique régionale de gestion des fumiers solides et liquides ». Lancées à l'été 2001, les activités de l'usine se sont terminées au printemps dernier. L'usine est dirigée en tandem par la firme d'ingénierie agricole Environgain et la coopérative de producteurs de porcs FertiOr, chargée de gérer les surplus de lisier produit dans la région. Le projet de six millions de dollars a notamment été financé par le gouvernement du Québec, Fondation CSN et Hydro-Québec.

Mais l'arrêt de l'usine Agrior n'est que temporaire, assure le président, Jocelyn Douhéré. La pre-

mière phase — le démarrage de l'usine — a laissé sa place à une « phase d'optimisation et on devrait reprendre les activités assez prochainement », dit M. Douhéré, qui évoque une reprise au printemps prochain. Ce n'est pas tant le procédé de traitement qu'il faut changer, dit le président, mais plutôt la « logistique » à l'intérieur de l'usine.

Le procédé d'Agrior consiste à prendre des matières solides (comme du fumier) pour le transformer en granules d'engrais organique, plutôt que de laisser les producteurs se débarrasser de ces déchets d'élevage sur leurs terres et risquer de contaminer l'eau et les sols. Les granules peuvent ensuite être emballées dans des sacs et vendues, par exemple, dans les centres de jardinage.

Pas conçue pour du lisier

Mais voilà, l'usine n'a jamais été conçue pour recevoir le lisier de porc, liquide, composé d'eau à plus de 95 %. La station de pré-traitement — où on extrait l'eau pour ne garder que les matières solides — devait être construite par la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, mais le financement lui a été refusé. Agrior n'a donc jamais pu traiter les surplus de lisier de porc qui posent problème dans les municipalités environnantes (dont Saint-Georges de Beauce et Saint-Sylvestre.)

« On ne fait pas de traitement de lisier à l'usine et on n'en fera jamais », dit Jocelyn Douhéré, qui reconnaît par contre qu'Agrior a été maintes fois présentée comme étant une usine de traitement de lisier. Agrior ne pourra que traiter du fumier solide (des élevages de boeuf, de poulet, ou même du porc sur litière) ou des boues provenant des égouts municipaux ou du lisier de porc duquel on aura retiré l'eau.

D'ailleurs, devant l'impossibilité de traiter le lisier directement à Agrior, la coopérative FertiOr a décidé de financer elle-même le million nécessaire pour construire un



Photothèque La Presse ©

Depuis le printemps, l'usine Agrior de Saint-Patrice-de-Beaurivage ne traite plus rien du tout. Pourtant, ce n'est pas le lisier de porcs qui manque en Beauce et à Lotbinière, des régions connues depuis longtemps pour leur concentration impressionnante de porcheries.

centre de traitement collectif du lisier, à côté de l'usine Agrior. « C'est un système qui existe en Europe depuis 10 ans », dit la directrice générale de FertiOr, Nathalie Gauvin. Une fois le traitement appliqué, le lisier transformé en boues pourra être traité à Agrior.

Mais le principal frein au succès d'une usine de traitement régional est justement les coûts associés au transport du lisier de la ferme à l'usine. Pourquoi payer pour

transporter tout ce lisier alors qu'il est possible de l'épandre sur les terres ? « C'est vrai que c'était moins avantageux il y a huit ans, mais c'est de moins en moins le cas ici », dit Nathalie Gauvin. Les terres se vendent beaucoup plus cher et celui qui reçoit maintenant le lisier d'un autre producteur porcin demande maintenant à être payé, dit l'agronome.

En attendant, admet Nathalie Gauvin, la question des surplus de

lisier dans la région n'est pas résolue. « Il y a certains cas où, effectivement, on n'est pas en mesure de confirmer la destination finale des surplus. »

Infractions

Le ministre de l'Environnement, André Boisclair, est au courant de la suspension des activités à Agrior, « Ils ne satisfaisaient pas à certaines règles du ministère de l'Environnement », a confirmé le ministre la semaine dernière. En effet, Agrior a commencé à recevoir des avis d'infraction dès le 20 juillet 2001, soit un mois après le début de ses activités. Les inspecteurs du MENV ont constaté à ce moment que les dimensions des aires de compostage et de réception n'étaient pas conformes au certificat d'autorisation délivré au mois de février.

Deux autres avis ont été donnés en octobre 2001 et en janvier 2002, concernant notamment « l'entreposage de compost non mature et de fumier à même le sol, à l'extérieur de l'usine » et une « ventilation latérale du bâtiment alors qu'il est prévu une ventilation par le toit ». Les inspecteurs ont aussi reproché à l'usine d'avoir rejeté dans l'environnement le liquide contaminé (lixiviat) qui s'échappait de l'amas de compost. « Il y a essentiellement là une technologie qui peut fonctionner, mais qui est encore à ses débuts », a commenté le ministre Boisclair.

Jocelyn Douhéré est confiant qu'une fois que l'usine reprendra ses activités au printemps prochain, il y aura assez de fumier et de boues à traiter puisque les producteurs sont maintenant fortement incités à utiliser un traitement de lisier. « Ce qu'on vit est ce que vivent toutes les entreprises en démarrage. Après cinq ou six mois de fonctionnement, on s'aperçoit, surtout quand on est une première en Amérique du Nord, qu'il y a des choses qui peuvent être faites autrement. »

La sécheresse commence à assoiffer la Ville de Québec

GUY BENJAMIN
Le Soleil

L'INTERDICTION d'arroser les pelouses et de laver les voitures s'est étendue hier à toute la Ville de Québec. L'usine de papier Stadacona, le plus important consommateur d'eau à Québec, et l'incinérateur sont invités à regarder la possibilité de consommer moins d'eau.

La mesure a été annoncée hier alors que Québec franchissait un record de chaleur établi en 1961. Le mercure a atteint 33 degrés, alors qu'il avait grimpé à 26,7 degrés il y a 41 ans.

La consommation d'eau a diminué de 10 % grâce à la collaboration des citoyens qui ont respecté l'interdiction d'arroser, a précisé Normand Chatigny, membre du comité exécutif responsable des infrastructures. Le fait que seulement 36 constats d'infraction aient été dressés aux récalcitrants, malgré une surveillance accrue en fin de semaine, illustre bien la collaboration des citoyens, selon M. Chatigny.

Jusqu'à hier, l'interdiction touchait uniquement les citoyens alimentés en eau par l'usine de Québec. Elle s'étend maintenant à tout le territoire parce que les usines de traitement de Sainte-Foy, Beauport et Charlesbourg sont mises à contribution pour fournir de l'eau à des quartiers de l'ancienne Ville de Québec. Ainsi, grâce aux interconnexions des réseaux d'eau, 30 000 citoyens de l'ancienne Ville de Québec sont alimentés par les autres usines.

Ces mesures permettent de réduire la quantité d'eau puisée dans le lac Saint-Charles, dont le niveau se situait à 1,18 mètre, hier matin à 8 h. Il est habituellement de 2,45 mètres. Sans les interconnexions, le niveau d'eau baisserait de cinq centimètres par jour, précise Jean Lavoie, directeur des travaux publics. Avec l'eau provenant des autres réseaux, le lac Saint-Charles sera moins sollicité et son niveau baissera de trois à quatre centimètres quotidiennement. Puisque les interconnexions entre les réseaux d'eau sont utilisées au maximum, il est impossible de réduire davantage la quantité d'eau puisée dans le lac Saint-Charles.

La Ville a décidé de donner l'exemple en cessant de laver les autobus de son réseau de transport, précise M. Chatigny qui a émis le souhait que les automobilistes évitent également de fréquenter le lave-auto. Un souhait, parce que la Ville ne peut l'interdire, a-t-il spécifié.

À plus long terme, la Ville accélérera des travaux de neuf millions pour faire face plus facilement à d'autres sécheresses. Les travaux de sept millions pour le déplacement de la prise d'eau de Sainte-Foy dans le fleuve seront effectués dès l'été prochain, a précisé Claude Goulet, du service de l'ingénierie de la Ville. La capacité de traitement de l'usine de Sainte-Foy est de 140 000 mètres cubes d'eau par jour. Mais, à cause de la prise d'eau actuelle, seulement 87 000 mètres cubes d'eau peuvent être pompés. Les deux autres millions serviront à améliorer les interconnexions entre les réseaux pour permettre de distribuer la quantité imposante d'eau que pourra produire l'usine de Sainte-Foy.

En attendant, quelques averses et orages sont prévus au cours de la soirée, selon Environnement Canada. La chaleur tire à sa fin, puisque les températures normales de saison s'installeront à compter de demain. Les dernières précipitations importantes sur Québec remontent au 28 juillet.

Hier, c'était jour de smog et Environnement Canada avait diffusé le matin un avis de smog s'étendant de Montréal jusqu'à la région de Québec.

Malgré de minces revenus, les arbitres sont-ils des bénévoles?

La décision du fisc québécois crée des remous au sein du sport amateur

FRANÇOIS BÉLIVEAU

LE MINISTÈRE du Revenu du Québec tente de mettre de l'ordre dans le secteur du sport amateur en imposant les revenus des arbitres, juges, chronométreurs et autres personnes tirant des avantages de leur participation au déroulement de matchs de tous genres.

Le fisc veut établir des normes pour que toute personne payée dans le système du sport soit considérée à titre de contribuable. Cependant, au lieu d'annoncer ses intentions et prévenir qu'une nouvelle politique sera instaurée, certains croient qu'il frappe trop fort en voulant remonter aux cinq dernières années. Dans le cas présent, est-ce pour se montrer beau joueur que le fisc accepte de laisser tomber intérêts et pénalités de 1996 à 1999 ?

« Je comprends que c'est la loi, que tout gain doit être déclaré à l'impôt, admet Brigitte Frot, directrice générale de la Fédération québécoise de soccer-football. Cependant, les jeunes de 15-16 ans qui acceptent d'arbitrer des matchs au niveau mineur, les étudiants qui arrondissent leurs fins de mois en consacrant leurs week-ends et leurs soirées à rendre service aux autres, peuvent se décourager et mettre le sport amateur en péril.

« Il est possible que de grosses structures du sport à Montréal, à Québec et à Laval remettent des T-4 à leurs officiels à la fin de l'année, mais je crois qu'en province, la majorité des organisations sportives ne sont pas tenues de le faire.

« Ces jeunes ont des dépenses, des voyages, des équipements à payer. Ils ne devraient pas être *taxés*. Le problème, c'est la lourdeur administrative. Pour 500 \$, ils peuvent sûrement déclarer assez de frais pour ne pas être imposés, explique Mme Frot. Il devrait y avoir un plancher de 1000 \$ ou 2000 \$. Sans quoi le sport tout entier risque d'en subir les conséquences. Le dévouement de ces jeunes officiels risque de s'effriter considérablement. »

Mme Frot conclut que l'impôt exigé des mieux nantis, les arbitres d'expérience qui, hors du sport, gagnent déjà 40 000 \$ par exemple, est plus problématique : « Ceux-là sont plus touchés car leur salaire régulier, additionné du fruit de leur semi-bénévolat dans le sport, leur fera renoncer au rôle d'officiel, important pour nous. S'ils veulent continuer, ils exigeront davantage pour le temps consacré et la facture augmentera pour la pratique sportive. Ce sont encore les parents qui paieront. »



Photothèque La Presse ©

Le ministère du Revenu du Québec tente de mettre de l'ordre dans le secteur du sport amateur en imposant les revenus des arbitres, juges, chronométreurs et autres personnes tirant des avantages de leur participation au déroulement de matchs de tous genres.

De vrais bénévoles

Quant à Guy Blondeau, directeur général de Hockey Québec qui a annoncé sa retraite, il dit lui aussi que les arbitres, juges de ligne et chronométreurs doivent déclarer leurs revenus. « Mais la plupart, s'ils additionnent leurs frais (équipements, repas, déplacements, aiguillages et autres), sont de vrais bénévoles.

« La Cour a statué qu'ils sont des travailleurs autonomes. Mais l'impôt va là où l'enjeu en vaut la chandelle. Quelqu'un qui fait 2000 \$ par année sera capable de déclarer 2000 \$ de dépenses. Cette mesure touchera un petit pourcentage d'arbitres. Une association de sport amateur ou une ligue de garage ne sont pas obligées d'avoir un numéro d'employeur. Ainsi, pas d'assurances, de régime des rentes, de 4 % ou vacances et autres frais à assumer. »

Sylvain Bibeau, de la Ligue de hockey junior majeur du Québec, précise qu'une nouvelle entente fait des officiels de la LHJMQ des travailleurs autonomes, hors de la responsabilité du circuit.

« Plusieurs ambitionnent devenir des professionnels. Chez nous, ils sont bien payés et leurs dépenses sont remboursées. Certains sont encore aux études et plusieurs ont un autre emploi, assez flexi-

ble pour leur permettre d'arbitrer et de voyager. »

À Tennis Canada, les arbitres et juges de ligne reçoivent des T-4 depuis six ans, à l'exception des apprentis bénévoles. « On a devancé le problème », dit un responsable, Jean-François Manibal.

Lors de grands tournois, tel le Rogers AT&T, certains peuvent toucher jusqu'à 180 \$ par journée de 12 heures sous le soleil.

Situation absurde

Robert Brousseau, de Baseball Québec, dit que plusieurs arbitres reçoivent des réclamations de l'Impôt : « Il existe des ligues à Montréal qui leur remettent des T-4. Mais plusieurs sont des jeunes qui font ce travail par amour du sport, même au risque de se faire crier par la tête. Je leur lève mon chapeau. Ils ne sont pas plus payés que s'ils travaillaient chez McDonald's. »

Euclide Laliberté, ex-président de la Ligue de baseball Montréal junior, est cependant scandalisé par ce ratisage de Revenu Québec : « C'est absurde, dit-il. Des économies de bouts de chandelles ! Le temps que ça implique à investiguer, on pénalise non seulement nos jeunes officiels qui sont quasi bénévoles, mais aussi le travail précieux de nos fonctionnaires. Il y a bien d'autres endroits plus lucratifs où l'on devrait frapper. »

Au ministère du Loisir et du sport, Isabelle Lewis, attachée de presse du ministre Richard Legendre (qui a déjà joué au hockey et payé des officiels...), informe que le dossier des arbitres des 4-Glaces de Brossard est en traitement au département des plaintes de Revenu Québec et que le ministre Legendre ne désire pas s'immiscer dans ce problème et ne commentera pas.

« On a été informés d'un traitement apparemment inéquitable, dit Mme Lewis. Le ministère de Guy Julien est à vérifier une entreprise embauchant des arbitres. On a fait suivre les échanges de courrier. Il ne s'agirait pas de montants significatifs. »

Les principaux intéressés, le facteur Bernard Caron et Pierre Barrette, ripostent que la concertation entre les ministères québécois se fait attendre là aussi. « Revenu Québec n'est pas conscient des besoins du sport comme l'est le ministère du Sport et du Loisir, font-ils remarquer. Les deux devraient collaborer et être complémentaires pour adopter une politique harmonisée n'affaiblissant pas la structure du sport québécois. »



Décès, prières, remerciements

900

Petites annonces

www.capresse.ca

INDEX DES DÉCÈS

BOCK, Yvon
Montréal
BOULIANNE, Thérèse
Montréal
CHARTRAND, Carmen
Montréal
DENIS (née Céré), Rita
St-Lambert
DESROCHES, Guy
Brossard
DRESSEL, Dirk
Montréal
FIANI, Gabriel
Montréal
LAROCHELLE DURAND, Nicole
Montréal
MEZZAPELLA, Nicolò
Montréal
PAQUETTE (Marsolais), Rolande
Montréal
RICHARD, Pierre
Montréal

DÉCÈS



BOULIANNE, Thérèse (née Bhéer)
1921-2002

À Montréal, le 8 septembre 2002, à l'âge de 80 ans et 11 mois, est décédée Thérèse Bhéer, épouse de feu Delphis Boulianne. Elle laisse dans le deuil ses enfants, Lise (Pierre Brunelle), Andrée (Claude Provençal), France (feu Raymond Dufresne), Robert (Marie-Claude Bergeron), Marc (Michel Roy) et Denis (Marie-Josée Godbout); ses sept petits-enfants, Marie-Josée, Marie-Claude, Sylvain, Jean-Pierre, Daniel, Caroline et Véronique, ses arrière-petits-enfants, Derrick, Coralie et Angélique, ses sœurs, Françoise (feu Delphis Lavoie), Régina (Lionel Gagnon), ses belles-sœurs, Aline Vachon, Rolande (Olier Méthot), Geneviève et Henriette, son beau-frère Jean-Philippe (Rita Jean) ainsi que plusieurs neveux et nièces, parents et amis. La famille recevra les condoléances au **Complexe funéraire St-François d'Assise Urgel Bourgie** 6700, Beaubien Est, Montréal www.urgelbourg.com

Les funérailles auront lieu le mercredi 11 septembre 2002, à 11 h, en l'église Jean XXIII (7101, de l'Alsace, angle boul. Galeries d'Anjou, Anjou) et de là au cimetière Repos St-François d'Assise. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Des dons à la Fondation de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, au service des soins prolongés du 4e C, ou à la Société d'Alzheimer seraient appréciés. Heures de visites: mardi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h et mercredi dès 9 h.



CHARTRAND, Carmen
1922-2002

À Montréal, le 8 septembre 2002, à l'âge de 80 ans, est décédée Mme Carmen Clément, épouse de Jean Jacques Chartrand. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants Diane et Daniel (Sophie Laurence), sa petite-fille Laurence, sa sœur Edmonde Troie, neveux et nièces. La famille accueillera parents et amis(es) au **Complexe funéraire Magnus Poirier inc.** 222, boul. des Laurentides, Laval

Une réunion de prières aura lieu à la chapelle du complexe le mercredi 11 septembre à 20 h et de là au crématorium Magnus Poirier inc. Heures des visites: le mercredi 11 septembre de 14 h à 20 h.



DENIS (née Céré), Rita
1924-2002

De St-Lambert, le 8 septembre 2002, à l'âge de 77 ans, est décédée Mme Rita Céré, épouse de feu M. Ernest Denis. Elle laisse dans le deuil sa fille Manon (Claude), son fils Yves (Diane), ses petits-enfants Benoit, Mathieu, Guylaine, Valérie et Michel, sa sœur Denise, sa belle-sœur Lise, son beau-frère Claude, ainsi qu'autres parents et amis. Exposée à **La Maison Darche** 7679, boul. Taschereau, Brossard maisondarche@bellnet.ca

Une liturgie de la Parole aura lieu le jeudi 12 septembre à 11 h en la chapelle de la résidence et de là au crématorium Darche. Heures des visites: mercredi 11 septembre de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h, et jeudi dès 9 h.



BOCK, YVON c.r.
1914-2002

À Montréal, le 8 septembre 2002, à l'âge de 88 ans, est décédé Me Yvon Bock c.r., époux de Rita Forget, et en premières noces de feu Julienne Landry. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants, Éline (Michael Hillier), Denyse (Guy Pépin), Raymond (Joceline Gagnon), Robert (Evelyn Morand), Jean-François (Marcelle Girard), et Laurent-Yvon (Josée Larouche), ainsi que douze petits-enfants, Marc, Christine, Geneviève, Julie, Véronique, Julien, Xavier, Antoine, Camille, Simon, Louis et Pascale ainsi que quatre arrière-petits-enfants.

Il laisse aussi son frère Bernard (Françoise Guay), sa belle-sœur Aline Chabot ainsi que des beaux-frères et belles-sœurs des familles Bock, Landry et Forget. Il laisse aussi dans le deuil plusieurs neveux et nièces des familles Bock et Forget.

Fils de M. Mme J.S. Bock, il fut précédé dans la mort par ses sœurs Soeur Marie-Liliane SSA, Noémi (feu Wilfrid DuCap) et Louise, et ses frères Roland (feu Jeannette Francoeur), Germain (feu Thérèse Gagnon), Gilles (feu Anita Léger) et Paul (feu Gertrude Tétrault).

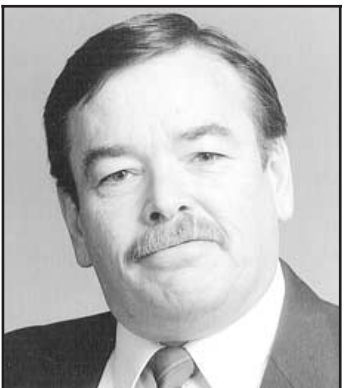
Admis au Barreau du Québec depuis 1937, Me Yvon Bock eut une carrière professionnelle longue et variée. Il oeuvra d'abord en pratique privée durant 16 ans, au cours desquelles il s'est impliqué activement dans le développement de la partie nord de Montréal, agissant notamment comme conseiller municipal pour le district Ahuntsic-Villeray. Ensuite à partir de 1953 et ce durant 26 ans, il occupa successivement la charge de président du Bureau de Révision (tribunal administratif) des estimations foncières de la Ville de Montréal, puis celui de vice-président du Bureau de Révision de l'évaluation foncière de la Province de Québec. Il fut en outre membre fondateur de la corporation professionnelle des Évaluateurs Agréés du Québec en 1970. Enfin en 1979, il fit un retour à la pratique privée en joignant le cabinet Pepin Letourneau à titre d'avocat-conseil, au sein duquel il demeura actif jusqu'en 1995.

Exposé au

Salon Alfred Dallaire

1111, rue Laurier Ouest, Outremont

le jeudi 12 septembre de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h, vendredi dès 9 h 30. Les funérailles auront lieu à l'église St-Viateur d'Outremont, Laurier Ouest angle Bloomfield, le vendredi 13 septembre à 11 h, et de là au cimetière Notre-Dame-des-Neiges.



DESROCHES, Guy
1944-2002

À Brossard, le 8 septembre 2002, à l'âge de 57 ans, entouré de sa famille, est décédé M. Guy Desroches, fils aîné de feu Julienne Cormier et de feu Charles A. Desroches, époux de Mme Ginette Dumais. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses fils adorés Pascal et Charles, ses frères Louis (Diane Comtois) et Paul, sa nièce Julie et sa filleule bien-aimée Marie-Hélène, de nombreux beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces. La famille recevra les condoléances en présence des cendres le mercredi 11 septembre de 14 h à 17 h et de 19 h à 22 h au

Complexe funéraire Alfred Dallaire inc.
Cimetière Près du Fleuve
2750, boul. Marie-Victorin Est, Longueuil

Une réunion de prières sera célébrée en la chapelle du complexe à 20 h. L'inhumation aura lieu au cimetière Notre-Dame-des-Neiges le jeudi 12 septembre à 10 h. Au lieu de fleurs, des dons à l'Institut de cardiologie de Montréal seraient appréciés.



FIANI, Gabriel
1928-2002

À l'hôpital du Sacré-Coeur de Montréal, le 7 septembre 2002. Bien-aimé et tendre époux de Liliane Namour, père dévoué de Christine (Paul Salloum) et ses précieux petits-enfants Tara, Michelle et Jonathan. Il laisse dans le deuil sa sœur Josette Assi ainsi que ses nièces Micheline, Monique et Mireille. La famille recevra les condoléances au

Complexe funéraire Urgel Bourgie
3955, Côte-de-Liesse
(angle Ste-Croix), Montréal
www.urgelbourg.com

Les funérailles auront lieu le vendredi 13 septembre, à 11 h, en l'église Notre-Dame du Bel Amour, 7055, Jean-Bourdon, Montréal. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visites: jeudi de 17 h à 20 h et vendredi à compter de 9 h 30.



DRESSEL, Dirk
1934-2002

C'est avec regret que nous annonçons le décès de notre bien-aimé Dirk. Né le 13 mars 1934, à Amsterdam, il est venu au Canada en 1955 et est décédé le 7 septembre 2002 à l'hôpital Général de Montréal. Il laisse dans le deuil son amie et compagne de toujours Christiane Jackson, son cher neveu Jan Dressel ainsi que plusieurs parents, amis et associés d'affaires. Exposé au

Centre funéraire Côte-des-Neiges
4525, ch. de la Côte-des-Neiges
Montréal H3V 1E7
Tél.: (514) 342-8000

Les funérailles auront lieu le mercredi 11 septembre, à 10 h 30, en l'église Christ church cathedral, Ste-Catherine et Université. Au lieu de fleurs, des dons à l'hôpital Général de Montréal, 17e étage Est, seraient appréciés. Heures de visites: mardi de 19 à 21 h.



LAROCHELLE DURAND, Nicole
6 septembre 1931-7 septembre 2002

À l'hôpital général juif de Montréal, le 7 septembre 2002, à l'âge de 71 ans, est décédée Madame Nicole LaRochelle Durand, épouse de feu Docteur Henri-A. Durand. Elle laisse dans le deuil ses enfants, François (Johanne Boucher), Denis, Marie (Claire Vanier), France (Sergio Romano), Lucie, Anne, Sylvie, ses petits-enfants, Louis-Dominique, Anne-Marie, Catherine, Mia, Sophie, Thomas, Martin, Adrien, David et Jacques, son arrière-petite-fille Sadae, ses sœurs et ses frères de la famille LaRochelle, Raymond, Lise (Roger Caron), Thérèse (Pierre Dussault), Annick (Pierre D'Auteuil), Marie, Paul (Elisabeth Fontaine), Lise Doré (feu François), Louisette Roger (feu Louis), Marguerite (Robert Fleury), Geneviève (Marc Blodreau), Chantal ainsi que plusieurs neveux, nièces et ami(e)s. La famille remercie particulièrement le personnel soignant de l'hôpital général juif pour les bons soins prodigués à Madame Nicole LaRochelle Durand. La famille recevra les condoléances au

Complexe funéraire Urgel Bourgie
5650, chemin de la Côte-des-Neiges
Montréal
www.urgelbourg.com

le lundi 9 septembre de 19 h à 21 h ainsi que le mardi 10 septembre de 14 h à 17 h et de 19 h à 21 h. Les funérailles auront lieu à Québec le mercredi 11 septembre à 14 h à l'église St-Félix de Cap Rouge au 1460, de la rue Provencher. La famille sera sur place pour recevoir les sympathies à partir de 13 h. Votre marque de sympathie peut se traduire par des offrandes de messes ou par un don à la Société canadienne du cancer au 5151, boul. de l'Assomption, Montréal, Québec, H1T 4A9.

QUINN DRESSEL ET ASSOCIES

C'est avec grand regret que les sociétaires de Quinn Dressel et Associés, ingénieurs-conseils en structure, annoncent le décès de

Dirk J. Dressel, ing.

le samedi 7 septembre dernier, après une longue maladie.

En tant qu'un des sociétaires fondateurs de la firme, Dirk Dressel fut responsable d'un grand nombre des projets d'envergure du bureau, incluant la tour Scotia Plaza à Toronto, le complexe Liberty Place à Philadelphie, la reprise en sous-œuvre de l'église Christ Church Cathedral à Montréal, et le siège social d'Elf Aquitaine à Paris.

En 1995, il obtient son baccalauréat en génie civil de l'université d'Amsterdam et émigre au Canada, où il travaille pour Alcan International et Brett & Ouellette avant de devenir sociétaire fondateur dans la firme R.R. Nicolet & Associés en 1964. En 1979, suite à une collaboration sur le complexe Royal Bank Plaza à Toronto, il se joint à Patrick Quinn pour fonder Quinn Dressel et Associés.

Les funérailles seront tenues à l'église Christ Church Cathedral, 1444 avenue Union, Montréal, à 10 h 30, le mercredi 11 septembre.

En signe de respect, nos bureaux de Montréal et de Toronto seront fermés le mercredi 11 septembre.

MEZZAPELLA, Nicolò

1917-2002

À Montréal, le 8 septembre 2002, à l'âge de 85 ans, est décédé Nicolò Mezzapella, époux de feu Yvette Levert. Il laisse dans le deuil ses enfants Amélia, Nicole (André Côté), Pierre (Hélène Trudel), Cécile (Pierre Bachellerie) et Ida (Germain Tourigny), ses petits-enfants, arrière-petits-enfants, ses sœurs et beaux-frères, neveux et nièces. Exposé au salon

Alfred Dallaire inc.

3254, Bellechasse, Montréal (Qc)

le mardi 10 septembre de 14 à 17 heures et de 19 à 22 heures et mercredi 11 septembre dès 10 heures. Les funérailles auront lieu le même jour à 11 heures en l'église St-Jean-Vianney, 6421, 25e Avenue, suivies de l'inhumation au Repos St-François d'Assise.

RICHARD, Pierre

1935-2002

À Montréal, le 8 septembre 2002, à l'âge de 67 ans, est décédé Pierre Richard, époux de Angèle Bilette. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses fils: Philippe (Patricia Rivard) et Jean-Benoît (Nathalie Proulx); son petit-fils et ses petites-filles ainsi que son frère, ses sœurs, ses beaux-frères et ses belles-sœurs. La famille recevra les condoléances, le mercredi 11 septembre au

Complexe funéraire Urgel Bourgie
1255, Beaumont, Ville Mont-Royal
www.urgelbourg.com

de midi à 15 h. Au lieu de fleurs vous pouvez faire un don en sa mémoire à l'Institut de cardiologie de Montréal ou à la Fondation des maladies du cœur du Québec.

PAQUETTE (Marsolais), Rolande

1913-2002

À Montréal, le 7 septembre 2002, à l'âge de 89 ans, est décédée Rolande Marsolais, épouse de feu Jean-Louis Paquette. Elle laisse dans le deuil sa fille Marguerite, sa petite-fille Stéphanie, sa sœur Dora, sa belle-sœur, neveux, nièces, ainsi que parents et amis. La famille recevra les condoléances au

Complexe funéraire Urgel Bourgie

St-François d'Assise

6700, Beaubien Est, Montréal

www.urgelbourg.com

Une liturgie de la Parole aura lieu le mercredi 11 septembre à 11 h en la chapelle du complexe. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures des visites: mercredi dès 9 h.

ANDRÉ CÉDILOT

ALLIÉ DE longue date de la mafia montréalaise, Raynald Desjardins doit sûrement regretter d'avoir joué les fiers-à-bras à son arrivée en prison. Incarcéré depuis bientôt huit ans, il vient de se buter à un autre refus de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC).

Condamné le 24 octobre 1994 à 15 ans de pénitencier pour son implication avec les Hells Angels de Québec dans un complot d'importation de 740 kg de cocaïne, Desjardins pensait sortir au sixième de sa peine, en août 1997. La CNLC en ayant décidé autrement, il a dû se battre devant les tribunaux pour faire valoir son point de vue.

C'est cette même histoire qui a valu à un commissaire de la CNLC d'être « tablé » avec plein salaire depuis le 3 septembre 1999. Dans une déclaration sous serment exigée par un juge, Jean Dugré avait fait état d'ingérence dans le processus de décisions de la CNLC. Il a gagné sa cause en Cour fédérale, mais la CNLC a contesté la décision. Le jugement d'appel est attendu la semaine prochaine.

Forcée par le même tribunal de réviser le dossier du caïd montréalais, la CNLC estime dans un rapport rendu public le 29 août que Desjardins, 52 ans, n'est pas prêt à recouvrer sa liberté, même si celui-ci jure dur comme fer qu'il a pris sa retraite du milieu interlope. Cette décision préliminaire va à l'encontre du Service correctionnel qui suggérerait de libérer Desjardins en raison de la nette amélioration de son comportement au cours des

sept dernières années. Ce refus « sur dossier » obligera Desjardins à se présenter devant deux commissaires afin de les convaincre qu'il est prêt à retourner dans la société.

Réhabilitation douteuse?

Pour l'instant, la CNLC estime la réhabilitation de Desjardins « on ne peut plus douteuse », étant donné son statut de « haut dirigeant dans le crime organisé au Canada » et de ses liens avec les Hells Angels. « Ses affaires sont d'apparence légitimes, mais serviraient au moins en partie de paravent légal à ses activités criminelles. Il constitue un organisateur du crime à l'échelle internationale », soutient le commissaire Réginal Day. Bien que rien dans les dossiers n'implique directement Desjardins, le commissaire Day lui impute une vague de violence qui a sévi à l'Institut Leclerc de Laval, en 1994 et 1995. Desjardins, a révélé l'enquête interne, était à la tête d'un des deux clans qui se sont affrontés. Ces écarts avaient entraîné son transfert au pénitencier à sécurité maximale de Donnacona, près de Québec.

Depuis ce temps, Desjardins s'est toutefois tenu coi. « Il a entrepris un travail introspectif l'ayant amené à modifier sa vision du monde et ses rapports humains, et à orienter ses centres d'intérêt vers sa famille, notamment ses enfants », dit-il. Depuis plus de deux ans, il bénéficie de sorties sans escorte et tout va pour le mieux. Souffrant de graves problèmes de santé, il voit régulièrement son médecin.

L'avocat congédié des Hells de retour

ANDRÉ CÉDILOT

ÉVINCÉ du nouveau procès pour gangstérisme de 17 membres des Hells Angels et des Rockers, l'avocat Jacques Bouchard a surpris tout le monde, hier, en se présentant au Centre des services judiciaires Gouin.

De fait, c'est un peu par la porte arrière que M^e Bouchard est revenu au dossier, affirmant agir comme conseiller auprès de M^e Lise Rochefort, qui défend l'un des accusés. Devant l'étonnement manifeste de toutes les personnes présentes dans la cour, il s'est immédiatement avancé à la barre pour informer le juge Pierre Béliveau de la raison de son retour à la table des avocats de la défense. « Je suis ici strictement comme procureur conseil de Ronald Paulin, qui est avec M^e Rochefort », a dit M^e Bouchard.

Avocat principal tout au long du premier procès qui a avorté en juillet dernier, M^e Bouchard a été forcé de se retirer à la suite de divergen-

ces avec d'autres avocats de la défense qui ont monté la tête de ses anciens clients des Nomads, Richard Mayrand et Luc Bordeleau.

Curieusement, M^e Lise Rochefort, qui vit avec le célèbre criminaliste, s'est absentée quelques jours la semaine dernière, après avoir été vu en pleurs sortant du palais de justice. Hier, en compagnie de M^e Bouchard, elle a commencé à plaider la requête en cautionnement de l'accusé Paulin.

Pour le reste, la journée a été en grande partie consacrée à régler des « problèmes d'intendance » avec les avocats. Il s'agit surtout pour le juge Béliveau d'établir un ordre de présentation des nombreuses requêtes annoncées par les avocats des 17 accusés, pour la plupart payés par l'aide juridique.

Comme ce fut le cas au premier procès, la défense prévoit attaquer la constitutionnalité de la loi sur le gangstérisme et obtenir une modification de l'acte d'accusation.

Les dons d'organes sauvent... des VIES!

Montréal: (514) 286-1414
Québec: (418) 845-1110



L'industrie du tabac va contester les dispositions interdisant la publicité

Presse Canadienne

SEPT ANS APRÈS que le plus haut tribunal du pays eut invalidé la loi fédérale sur le tabac, tout indique que la constitutionnalité d'une loi subséquente fera l'objet d'un appel en Cour suprême du Canada.

Le bon plan de jeu

ANDRÉ TRUDELLÉ
LE BRIDGE

atrudell@lapresse.ca

POUR RÉUSSIR le contrat de 4 Co, dans un match par équipes de quatre, Sud doit limiter ses perdantes à un atout, un Pi et un Tr. Ouest entame du Valet de Pi comment faut-il jouer ?

Donneur: Sud			
Vulnérabilité: Est-Ouest			
NORD			
♠ R 5 4 2			
♥ A 9 2			
♦ 10 3			
♣ D 9 6 3			
OUEST		EST	
♠ V 10	♠ D 9 8 6		
♥ R D 8	♥ 5		
♦ V 9 5	♦ D 8 6 4 2		
♣ V 10 7 5 4	♣ A R 8		
SUD			
♠ A 7 3			
♥ V 10 7 6 4 3			
♦ A R 7			
♣ 2			
Les enchères:			
SUD	OUEST	NORD	EST
1 Co	pas	2 Co	pas
4 Co	pas	pas	pas
Entame: Valet de Pi			

Infographie La Presse

Aux deux tables, le contrat est le même. Un déclarant gagne de l'As de Pi, encaisse As et Roi de K et coupe un K. As de Co. Mauvais calcul, le déclarant perd deux atouts, un Pi et un Tr.

L'autre déclarant procède différemment. Il gagne l'entame Pi de son As et joue un petit Tr. Le Valet d'Ouest tient. Il revient du 10 de Pi que le Roi prend au mort. Petit Tr pour le Roi et une coupe. Deux fois K et petit K coupé. Petit Tr coupé. L'As tombe en Est. Petit Co vers l'As, Dame de Tr pour défausser un petit Pi, et Co.

En jouant de cette façon, Sud ne concède que deux atouts et un Tr pour la réussite de son contrat.

L'industrie du tabac conteste les dispositions de la Loi sur le tabac en matière de publicité, et après six mois de témoignages en Cour supérieure du Québec, l'audition de la cause tire à sa fin. Par la voix de leurs avocats, les manufacturiers soutiennent que la loi, qui date de 1997, est inconstitutionnelle parce qu'elle les empêche de faire connaître leurs produits aux consommateurs par le biais de la publicité.

« Ils (le gouvernement fédéral) ne veulent pas de publicité du tout », a soutenu l'avocat Simon Potter au cours du premier des six jours réservés au plaidoyer final.

Rothmans Benson and Hedges, Imperial Tobacco et JTI-Macdonald — les trois plus gros manufacturiers de cigarettes au pays — font valoir que les restrictions sur la publicité portent atteinte à leur droit à la liberté d'expression en vertu de la Charte des droits et libertés.

Pour ces compagnies, l'enjeu est de taille : convaincre les fumeurs de changer de marque peut se traduire par des millions de dollars en revenus supplémentaires.

La législation fédérale interdit la publicité du tabac sur les ondes, les panneaux d'affichage, les kiosques, les transports publics et les vitrines de magasins, et limite la promotion aux envois postaux et aux magazines.

Le juge André Denis doit rendre une décision d'ici la fin de l'année. Mais d'ores et déjà, des intervenants reconnaissent que la cause sera vraisemblablement portée en appel en Cour suprême du Canada.

M. Potter, dont le plaidoyer final a duré toute la journée, avance que la loi ne respecte pas le jugement de 1995 de la Cour suprême, qui stipulait qu'une interdiction totale de la publicité du tabac n'est pas constitutionnellement justifiée.

Bien que la loi permette la diffusion d'information et l'identification des marques sur les emballages, l'industrie soutient que des exceptions dans la loi annulent complètement l'effet de ces dispositions.

Même si l'industrie s'est volontairement imposé, depuis des dizaines d'années, certaines limites en matière de publicité, elle est prête à accepter des « restrictions raisonnables », a indiqué l'avocat. Mais le gouvernement n'a fourni aucune preuve que des contraintes législatives ont quelque impact que ce soit sur la consommation.

L'industrie conteste aussi les efforts du gouvernement fédéral pour « exproprier » la moitié des emballages des paquets de cigarettes afin d'y apposer des mises en garde sur les dangers du tabac pour la santé, au lieu des 35 pour cent requis auparavant.

Selon Claude Joyal, avocat pour le ministère de la Justice, qui s'exprimait à l'extérieur du tribunal, la loi est entièrement conforme au jugement de la Cour suprême. Le Parlement a le droit de limiter la publicité de la cigarette afin de promouvoir la santé publique, a-t-il ajouté.

À son avis, les avocats des manufacturiers de tabac sèment la confusion quand ils laissent entendre que la loi interdit toute publicité.

La Société canadienne du cancer, qui a statut d'intervenant dans la cause, affirme que les compagnies de tabac tentent désespérément de protéger leurs ventes en associant le fait de fumer au sexe, à la sophistication, au statut social et à la minceur plutôt qu'à l'emphysème, au cancer et aux maladies coronariennes.

Un juge favorable à R.J. Reynolds avait été avocat pour un cigarettier

d'après AP et PC

LOS ANGELES — Un juge fédéral qui a tranché contre le gouvernement canadien et en faveur de l'industrie du tabac, l'an dernier, avait déjà été avocat pour un cigarettier américain.

Selon le Los Angeles Times, le juge Lewis Kaplan avait aidé Brown & Williamson à se préparer face à l'action judiciaire des pouvoirs publics, dans des causes de contrebande, dans les années 70 et 80.

Par deux voix contre une, en octobre 2001, le niveau d'appel de la Cour fédérale avait rejeté le pourvoi d'Ottawa, qui accusait de contrebande un autre cigarettier, R.J. Reynolds. La décision devait mener au rejet d'actions similaires intentées par l'Union européenne et la Colombie.

Selon des experts en questions juridiques, le juge Kaplan n'était pas obligé de révéler son association de jadis avec B & W ni de se récuser dans cette cause récente, les années écoulées depuis la pratique d'avocat du juge étant une des principales raisons.

Mais les organismes antitabac n'en reviennent pas. « Nous sommes en colère d'apprendre qu'un juge ne s'est pas récuser pour une décision d'une telle importance », a affirmé Gar Mahood, de l'Association des droits des non-fumeurs du Canada.

Le juge Kaplan, âgé de 57 ans, agissait comme suppléant quand la Cour d'appel fédérale, siégeant dans l'État de New York, avait conclu que les tribunaux américains ne pouvaient collecter des taxes pour des gouvernements étrangers.

Des avocats représentant le gouvernement canadien dans la cause ont néanmoins confié au quotidien qu'à leur avis, cette activité antérieure du juge n'avait pas pesé dans la décision de la Cour d'appel.

La nicotine mise en cause dans le syndrome de la mort subite du nourrisson

Associated Press

PARIS — Des scientifiques français et suédois viennent de confirmer l'implication de la nicotine dans le syndrome de la mort subite du nourrisson, première cause de mortalité en France dans la première année de vie.

Les équipes de Pierre Changeux (Institut Pasteur), Hugo Lagercrantz (Karolinska Institute de Stockholm) et Philippe Evrard (Hôpital Robert-Debré de Paris) ont démontré l'implication chez les souris d'un récepteur de la nicotine

dans la régulation des réflexes respiratoires pendant le sommeil.

Ces réflexes, lorsqu'ils sont altérés, peuvent conduire à l'arrêt respiratoire et à la mort.

Leurs travaux, publiés aujourd'hui dans les comptes-rendus de l'Académie des sciences américaine, permettent d'expliquer pourquoi l'exposition à la nicotine pendant la grossesse est, d'après les études épidémiologiques réalisées jusqu'ici, le principal facteur de risque associé au syndrome de la mort subite du nourrisson.

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES SOUSSIONS - ENCANS

VILLE DE MONTRÉAL Arrondissement Pierrefonds/Senneville

APPEL D'OFFRES

MARCHÉ ST-02-21

Installation de conduites d'eau et d'égouts domestique et pluvial, branchements de services, travaux préliminaires de rue et travaux connexes sur la rue Nérina-LaFrance.

Approximativement: 100 mètres linéaires de rue

L'ARRONDISSEMENT PIERREFONDS / SENNEVILLE demande des soumissions en duplicata sous enveloppes cachetées pour le marché ST-02-21.

Les soumissions seront reçues au Bureau d'arrondissement jusqu'à 11 heures, jeudi le 26 septembre 2002 pour être ouvertes publiquement immédiatement.

Seules les soumissions sur les formulaires préparés par l'Arrondissement seront acceptées. Les plans et documents de soumission peuvent être obtenus à la division Ingénierie, au 13665, boulevard de Pierrefonds, Pierrefonds (téléphone (514) 624-1231), moyennant un dépôt non remboursable de cinquante dollars (50 \$).

Les devis devant être utilisés pour ces marchés peuvent également être obtenus moyennant un montant non remboursable de cinquante dollars (50 \$).

L'Arrondissement Pierrefonds / Senneville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, sans obligation de sa part. Il se réserve, en outre, le droit de rejeter toutes les soumissions reçues ou d'omettre du marché une ou plusieurs parties du bordereau de prix s'il le juge à propos, sans responsabilité quelconque envers les soumissionnaires.

Suzanne Corbeil, avocate
Directeur du Bureau d'arrondissement et
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

APPELS D'OFFRES

Projet	Service de gardiennage au terminus Longueuil
Dossier	P02-026
Ouverture	Le 27 septembre 2002 à 11 h 00 (heure locale)

Document disponible au coût de cinquante dollars (50\$) (argent comptant ou chèque visé) non remboursable, à compter du mardi 10 septembre 2002 à 9 h 00, au Service des achats du RTL, 1150, boul. Marie-Victorin, Longueuil.



Pour informations, s'adresser au (450) 442-8600 poste 8603

Projet	Fourniture sur demande de pièces et composantes électriques pour autobus
Dossier	P02-028
Ouverture	Le 24 septembre 2002 à 11 h 00 (heure locale)

Document disponible au coût de vingt-cinq dollars (25\$) (argent comptant ou chèque visé) non remboursable, à compter du mardi 10 septembre 2002 à 9 h 00, au Service des achats du RTL, 1150, boul. Marie-Victorin, Longueuil.

Pour informations, s'adresser au (450) 442-8600 poste 8634

Un cautionnement de soumission est requis pour soumissionner.

Nos bureaux sont ouverts du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 15h00.



Réseau de transport de Longueuil



CECI

40 ANS
DE
COOPÉRATION
INTERNATIONALE

875-9911

POUR FAIRE LE POINT SUR L'ACTUALITÉ

Chaque
samedi
dans
La Presse

PLUS

SOUHAITS

Offrez vos souhaits de façon originale

- Promotion d'un de vos employés
- Anniversaire
- Mariage
- Date mémorable

seulement 6,00 \$*
par jour pour 3 lignes

2,00 \$* par ligne additionnelle par jour
*taxes en sus

LES PETITES
ANNONCES

La Presse
cyberpresse.ca

987-VENDU
1 866 987-VENDU

La parution sur CAPRESSE.CA est incluse dans le prix

Pour cette offre spéciale, aucun changement ne peut être apporté au texte original en cours de publication. On peut annuler, après la première parution, cependant, la facturation s'établira obligatoirement pour le nombre de jours de parution demandé lors de la réservation. Payables avant publication.

EN BREF

Huit ans de prison pour la mère de bébés morts de faim

LES BÉBÉS de Rie Fujii étaient condamnés d'avance, a déclaré hier le juge Peter Martin, en rendant une sentence de huit ans de prison contre cette femme qui a laissé mourir de faim ses deux enfants. Le juge Martin, de la Cour du banc de la reine de l'Alberta, a reconnu que Mme Fujii était déprimée et seule après avoir été abandonnée par son conjoint de fait. Elle souffrait d'un grand besoin d'attention et d'affection, mais était convaincue que ses deux enfants, Domenic, 15 mois, et Gemini, trois mois, étaient capables de se débrouiller seuls. Le juge a toutefois ajouté que Rie Fujii devait savoir que ses deux bambins ne pourraient pas survivre seuls pendant 10 jours, alors qu'elle faisait la fête dans une autre ville avec un nouvel amant. La sentence de huit ans rendue contre la femme inclut les 30 mois qu'elle a déjà passés en détention préventive. Elle pourra donc sortir de prison dans cinq ans et demi. —d'après PC

Meurtre rue Saint-Christophe

UN HOMME de 42 ans a été assassiné hier dans des circonstances nébuleuses au centre-ville de Montréal. Les policiers ont été appelés vers 15 h 30 dans un logement de la rue Saint-Christophe, près de la rue Ontario, et y ont trouvé la victime, qui aurait reçu plusieurs coups à la tête portés à l'aide d'un objet contondant. L'homme, dont on n'a pas révélé l'identité, n'était pas connu des services policiers. Il s'agit du 32^e homicide à survenir dans l'île de Montréal en 2002. — Karim Benessaïch

Pierre Bruneau
Chef d'antenne
TVA

Moi,
j'ai signé
ma carte
de don
d'organes.

1 800 267-3434
LE DON DE LA VIE

Et vous?
Un engagement
clair!